



Le 28 août 2020

Madame Leslie Weir
Bibliothécaire et archiviste du Canada
Bibliothèque et Archives du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N4

Madame,

Nous vous écrivons au sujet de la démission de l'honorable Bill Morneau et de la conservation de ses documents ministériels.

Comme vous le savez, au moment de sa démission, M. Morneau était embourbé dans un scandale éthique, dont les faits exhaustifs n'ont pas encore été rendus publics. Il est primordial que ses documents ministériels soient conservés pour que la Chambre des communes y ait accès s'ils sont requis quand les enquêtes reprendront.

Le paragraphe 12(1) de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada interdit la destruction de tout document ministériel sans votre permission. Pouvez-vous confirmer que vous n'avez pas donné à M. Morneau la permission de détruire tout document ministériel quand il était ministre des Finances, ou de demander leur destruction (plus particulièrement les documents créés en 2020) ?

En plus d'assurer que les documents pertinents sont conservés, il serait important de savoir où ils se trouvent si les comités émettent des ordonnances pour les obtenir.

L'alinéa 7(c) de la Loi stipule que la Bibliothèque et les Archives du Canada est « le dépositaire permanent [...] des documents fédéraux et ministériels qui ont un intérêt historique ou archivistique ». Quant au paragraphe 13(1), il permet le transfert de ces documents ministériels. Est-ce que vous avez conclu une entente avec M. Morneau au sujet du transfert de ses documents ministériels ?

D'un autre côté, l'annexe C des Lignes directrices sur la gestion de l'information consignée dans un cabinet de ministre de 2015 traite des services de dépôt offerts aux ministres récemment retraités par Bibliothèque et Archives du Canada. Est-ce que vous avez conclu une entente avec M. Morneau au sujet du dépôt de ses documents ministériels ?

Si M. Morneau n'a pas conclu d'entente avec vous au sujet du transfert ou du dépôt de ses documents ministériels, pouvez-vous confirmer que vous savez où se trouvent ces documents ? Le cas échéant, pouvez-vous dire où ils se trouvent ?

Nous avons aussi écrit au greffier du Conseil privé pour lui demander de nous aider à assurer la conservation des documents ministériels de M. Morneau.

Nous attendons votre réponse, qui sera très utile quand le Parlement reprendra ses activités d'enquête en comité cet automne.

Veillez agréer nos salutations distinguées,



Michael Barrett, député
Ministre du Cabinet fantôme de l'Opposition officielle responsable de l'Éthique



L'hon. Pierre Poilievre, C.P., député de Carleton
Ministre du Cabinet fantôme de l'Opposition officielle responsable des Finances